



Montpellier, le 3 novembre 2011

Schéma Régional de Cohérence Écologique

Groupe de travail thématique « Trame bleue – Zones Humides » 19 Octobre 2011

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Personnes présentes:

BAUCHET Zoé	DREAL LR / SBEP
CHAUVEL Muriel	DREAL LR / SBEP
VIONNET Pierre	DREAL LR / SBEP
WOODSWORTH Simon	Région LR
BOSC-BOSSUT Nadine	Agence de l'eau RM&C
THOMPSON John	CEFE-CNRS
RICHARD Sylvain	ONEMA/Dir8
SETZKORN Sylvie	CG 11
BROUILLET Jean-Louis	CG 34

Personnes excusées :

BAUCHET Philippe	Région LR
INGOUF Régis	Région LR
FORNER Frédéric	DREAL LR / SBEP
LECAT Gabriel	DREAL LR / SBEP
MORVAN Régis	DREAL LR / SADTL
RAEVEL Valérie	DREAL LR / SBEP
GRAILLE Chantal	Agence de l'eau RM&C
MARTY Vincent	ONEMA/Dir8
CHATELARD François	CG 11
DIEZ Emmanuelle	CG 30
GRESSOT Cyril	CG 30
LAGLOIRE Sandrine	CG 48
AMIEL-MILHET Vanessa	CG 66

- **Actualités - Présentation de l'état d'avancement de l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique – SRCE - (S Woodsworth)**

Le Président de région et le Préfet de région souhaitent être présents à la journée inaugurale fin novembre / début décembre pour lancer officiellement les travaux relatifs à la trame verte et bleue de la région, lors du Comité Régional Trame Verte et Bleue (CRTVB). Un comité technique (de bilan de la phase de préfiguration) devrait précéder le CRTVB.

Des réunions entre l'Etat, la Région et les Conseils Généraux qui ont répondu à la sollicitation ont eu lieu.

Quatre réunions bilatérales sont prévues entre l'Etat, la Région et les socio-professionnels (chasse, agriculture, carrières et associations naturalistes).

Concernant les quatre autres groupes de travail thématiques :

- le groupe « Paysage », clôturé, a conclu sur l'impossibilité d'intégrer un indicateur dans l'outil du CEFE-CNRS,
- le groupe « Espaces naturels » s'est réuni le 17 octobre 2011 et a permis de lister des éléments de patrimoine naturel à inscrire dans le SRCE,
- le groupe « Agriculture » se réunit dans le cadre du Plan Régional de l'Agriculture Durable (PRAD) : association DREAL/DRAAF ; une première rédaction doit être finalisée fin 2011,
- le groupe « Urbanisme » s'est réuni le 18 octobre 2011 et s'apparente à un groupe « Aménagement du territoire » avec l'Etat, la région et les SCOT.

Pour mémoire, l'outil de spatialisation des enjeux réalisé par le CEFE-CNRS sera un outil d'accompagnement en vue de la concertation (outil d'aide à la décision).

Un projet d'avis du CSRPN sur l'outil du CEFE-CNRS est en cours de rédaction.

Le bureau d'étude pour le SRCE et l'accompagnement logistique des ateliers départementaux est en cours de sélection.

L'enquête publique est prévue en octobre 2012 pour une validation du SRCE au premier trimestre 2013.

- **Echanges techniques sur les indicateurs hydrographiques de l'outil du CEFE-CNRS (M Chauvel)**

Pour mémoire, l'indicateur initial d'hydrographie étant un indicateur d'état / de présence de bleu plus que de richesse proprement dite, il a été proposé de travailler au rajout dans l'outil du CEFE-CNRS, d'indicateurs de richesse et de pression spécifiques au domaine de l'eau et des milieux aquatiques et humides.

Concernant l'indicateur de richesse relatif à la présence et à la qualité des cours d'eau, le groupe note que les classes de qualité retenues (très bon état et cours d'eau proposés en liste 1 au titre de l'article L 214-17 du Code de l'environnement, bon état, moyen, mauvais, médiocre, indéterminé) ne portent pas sur la liste 2 au titre de l'article L 214-17 du Code de l'environnement alors que celle-ci correspond à des territoires à enjeux sur lesquels il convient de restaurer la continuité écologique.

Le GT propose in fine 6 classes avec de nouvelles pondérations selon 2 critères :

- pour le critère continuité, deux classes : cours d'eau proposés en liste 1 avec une pondération = 10 et une pondération = 8 pour cours d'eau proposés en liste 2 (soit, une pondération = 18 pour les cours d'eau proposés au double classement et une pondération = 0 pour les cours d'eau non proposés au classement),

– pour le critère qualité biologique DCE, quatre classes : très bon état avec une pondération = 10, bon état avec une pondération = 8, moyen ou indéterminé avec une pondération = 6, mauvais ou médiocre avec une pondération = 4.

NB 1 : La désignation des cours d'eau en très bon état n'a pas été réalisée de la même manière sur le bassin Rhône-Méditerranée, le bassin Adour-Garonne et enfin, le bassin Loire-Bretagne, ce qui explique des différences de quantité de cours d'eau en très bon état sur chaque bassin et ce qui est particulièrement visible dans le département de la Lozère.

NB 2 : Un axe migrateur (donc proposé en liste 1) peut être en état mauvais ou médiocre (cas par exemple, dans la basse vallée de l'Aude).

NB 3 : Le plan d'actions du SRCE, devra préciser que s'il y a des cours d'eau discontinus proposés dans la trame, comme par exemple cas de la Têt classée partiellement dans les Pyrénées-Orientales, cela est lié aux artefacts du classement.

Concernant l'indicateur de pression relatif à la présence des obstacles à l'écoulement par kilomètre de cours d'eau dans une maille, l'ONEMA préconise de ne pas indiquer de notion de franchissabilité car les données sont en cours d'acquisition. A ce jour, les données disponibles concernent uniquement la franchissabilité de l'anguille à la montaison. Les ouvrages prioritaires grands migrants posent problème au niveau de leur franchissabilité et devront être affichés dans le plan d'action du SRCE. Il convient d'attendre le prochain SRCE. Par contre, il convient de faire ressortir les ouvrages situés sur des cours d'eau proposés en liste 2 au titre de l'article L 214-17 du Code de l'environnement car ils devront faire l'objet de travaux de restauration de la continuité dans les 5 ans consécutifs à la publication de l'arrêté de classement (donc a priori d'ici 2018).

Le GT acte la nécessité de 2 classes, concernant les obstacles à l'écoulement :

- une première classe avec une pondération = 2 pour les ouvrages situés sur des cours d'eau proposés en liste 2,
- une seconde classe avec une pondération = 1 pour les ouvrages situés sur des cours d'eau qui ne sont pas proposés en liste 2.

- **Echanges techniques sur les projets de cartes : « sous-trame aquatique » et « sous-trame humide » réalisées par la DREAL à partir de MapInfo (M Chauvel)**

- Sur les cartes relatives au projet de trame aquatique,

* Sur la carte 1 : « Projets de cours d'eau classés et espaces fonctionnels », le groupe demande que soit précisé dans les commentaires que l'espace de mobilité de l'Orb est connu mais n'est pas disponible en version informatique donc ne figure pas sur la carte, contrairement à l'espace de mobilité des Gardons. Il est proposé de supprimer « Atlas des Zones Inondables » dans la légende pour plus de clarté et d'expliquer, en commentaire, que les espaces de mobilité sont extraits des AZI. Les cours d'eau proposés au double classement (liste 1 et liste 2) doivent être distingués des cours d'eau proposés qu'à l'une des deux listes.

Le référentiel BD Carthage a bien été utilisé pour le fond de carte (et non pas le référentiel masse d'eau).

* Sur la carte 2 : « Cours d'eau importants pour la préservation de la biodiversité parmi les projets de cours d'eau non classés », il reste à trier les ZNIEFF de type 1 pertinentes pour des espèces aquatiques (sélection qui pourrait être faite par le Conservatoire Botanique pour la partie flore et par la DREAL ou le Conservatoire des Espaces Naturels ou le bureau d'étude pour la partie faune). Concernant les Espaces Naturels Sensibles (ENS), seuls les départements 11 et 66 ont trié leurs inventaires selon la pertinence pour les milieux aquatiques. Il sera demandé au département 30 de trier ses inventaires car en l'état les données ne sont pas exploitables. Tout le département 34 étant en inventaire, des critères d'opportunité et de d'intérêt ont permis de définir les propriétés. Il n'y a pas d'ENS dans le département 48.

* Le GT demande une carte 3 = carte 1 + carte 2 qui présente, sur une seule carte, tous les cours d'eau éligibles à la trame bleue.

- Sur la carte relative au projet de trame humide, il reste à trier les ZNIEFF de type 1 pertinentes pour les espèces floristiques ou faunistiques humides (sélection qui pourrait être faite par le Conservatoire Botanique pour la partie flore et par la DREAL ou le Conservatoire des Espaces Naturels ou le bureau d'étude pour la partie faune).

Concernant les ENS, seuls les départements 11 et 66 ont trié leurs inventaires selon la pertinence pour les milieux humides. Il sera demandé au département 30 de trier ses inventaires car en l'état les données ne sont pas exploitables. Le département 34 va tenter de trier des zones ayant un intérêt pour les zones humides. Il n'y a pas d'ENS dans le département 48.

Les étangs hachurés (Naussac, Salagou...) sont liés à des problèmes à l'impression des cartes (points figurant les lits majeurs se superposant sur des étangs).

- **Suites à donner**

- La DREAL prépare un document « construction de la trame bleue » (guide de lecture des cartes...) à transmettre au bureau d'étude en vue de la concertation,
- La DREAL reprend contact avec le CEFÉ-CNRS pour retravailler les indicateurs hydrographiques et les cartes qui en découlent,
- La DREAL améliore les cartes MapInfo relatives aux projets de sous-trame aquatique et de sous-trame humide,
- La DREAL récupère les couches SIG relatives à l'inventaire récent des zones humides sur Salses-Leucates.
- La DREAL, via le CBN, le CEN ou le bureau d'étude ou en interne trie les ZNIEFF de type 1 selon leur intérêt pour les milieux aquatiques d'une part et pour les milieux humides d'autre part,
- L'Agence de l'eau transmet à la DREAL les données provisoires acquises concernant la montagne noire (version du 19 octobre 2011),
- Les Conseils Généraux 30 et 34 transmettent à la DREAL les couches SIG relatives aux Espaces Naturels Sensibles présents sur leurs départements, triées suivant les sites intéressant les milieux aquatiques et un tri intéressant les zones humides.
- Concernant la carte sur la sous-trame humide, il reste à travailler sur les zones humides et mares à retenir dans la trame : retient-on toutes les zones humides et mares ? Quels sont les coeurs de nature ? Les zones humides et mares qui interceptent qu'un site (Natura 2000, APP, réserve naturelle, ZVNIEFF, ENS) pertinent pour les zones humides ? Ou qui interceptent plusieurs sites pertinents pour les zones humides ?